

TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Juillet - Août 2023

#34

P. 4

Zoom du mois :
Fermes en fête,
retour sur une
édition réussie

P. 5-6

Actualités/Brèves :
Interview des conseillers CSP
Aides de la Région

P. 7-8

Infos techniques :
Formation bien être animal
La compensation agricole
collective

P. 9

Chronique juridique :
Les différents modes
d'échanges de parcelles
hors procédure

P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 :
Lancement des
diagnostics agro-
écologiques

P.12 LE PORTRAIT DU MOIS
AUDE ET SIMON HENault

P.2-3
LA DYNAMIQUE DE GROUPE AU
SERVICE DE LA TRANSITION
AGRO-ÉCOLOGIQUE



GROUPES GIEE

LA DYNAMIQUE DE GROUPE AU SERVICE DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Édito

Au service des innovations agricoles

Dans un contexte où les agriculteurs doivent s'adapter à des changements climatiques qui nécessitent de nouvelles pratiques agricoles, la Chambre d'agriculture met un point d'honneur à accompagner les démarches innovantes. Les GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) sont un moyen de mettre en marche ces innovations. Ils fonctionnent comme des incubateurs, en permettant aux agriculteurs de tester de nouvelles pratiques et d'évaluer leur pertinence.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture accompagnent plusieurs GIEE sur le département en apportant leurs connaissances agronomiques et en fournissant les ressources dont ils ont besoin pour mener à bien ces projets.

Ces GIEE sont destinés à tous les agriculteurs qui ont la volonté de monter un projet agricole qui s'inscrit dans la transition écologique. Ce sont de véritables laboratoires pour tester de nouvelles pratiques en groupe.

Dans la même dynamique, nous venons de lancer les diagnostics agricoles pour les irrigants. Ils vous permettront de rendre vos exploitations plus résilientes. Prenez contact avec les conseillers pour en bénéficier !

Sébastien ALBOUY, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Qu'est-ce qu'un GIEE ?

Un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) est un collectif d'agriculteurs reconnus par l'Etat, qui s'engage dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant la triple performance économique, environnementale et sociale. La démarche est à l'initiative des agriculteurs, qui s'associent à plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies, avec pour objectif de construire des systèmes agro-écologiques adaptés à leurs exploitations et à leur territoire.

Quels sont les enjeux ?

La modification des attentes de la société en matière d'agriculture et d'alimentation, les évolutions permanentes des marchés et les relations entre agriculture et environnement nécessitent le développement d'une agriculture performante sur les plans économique, environnemental et social. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation promeut une transition agro-écologique des modes de production en s'appuyant de manière privilégiée sur les démarches collectives. Rendus possibles par la Loi d'avenir, les GIEE constituent un des outils structurant pour porter des projets collectifs dont l'objectif sera d'atteindre ces performances.

Quels sont les avantages d'être reconnu GIEE ?

- Reconnaissance officielle par l'État de l'engagement des agriculteurs dans la modification de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale.
- Majoration dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides.
- L'entraide facilitant l'action collective pour les actions menées dans le cadre d'un projet reconnu.

ZOOM SUR L'ÉMERGENCE DE DEUX NOUVEAUX GIEE DANS LE COMMINGES

GIEE pour l'adaptation des prairies aux changements climatiques



Animé par **Carole MERIENNE**, conseillère en agroécologie spécialisée en production fourragère et couverts végétaux, Tel : 06 47 44 07 65, et



Clémence BERGER, conseillère bovin viande. Tél : 06 73 69 14 55

Comment est venue l'idée de créer ce GIEE ?

L'idée vient des agriculteurs qui étaient présents à la journée fourrages, qui ont souhaité avoir un accompagnement de la Chambre d'agriculture à travers le GIEE pour pouvoir continuer de travailler sur la thématique. Tous les éleveurs bovins viande ont ensuite été invités à rejoindre le groupe.

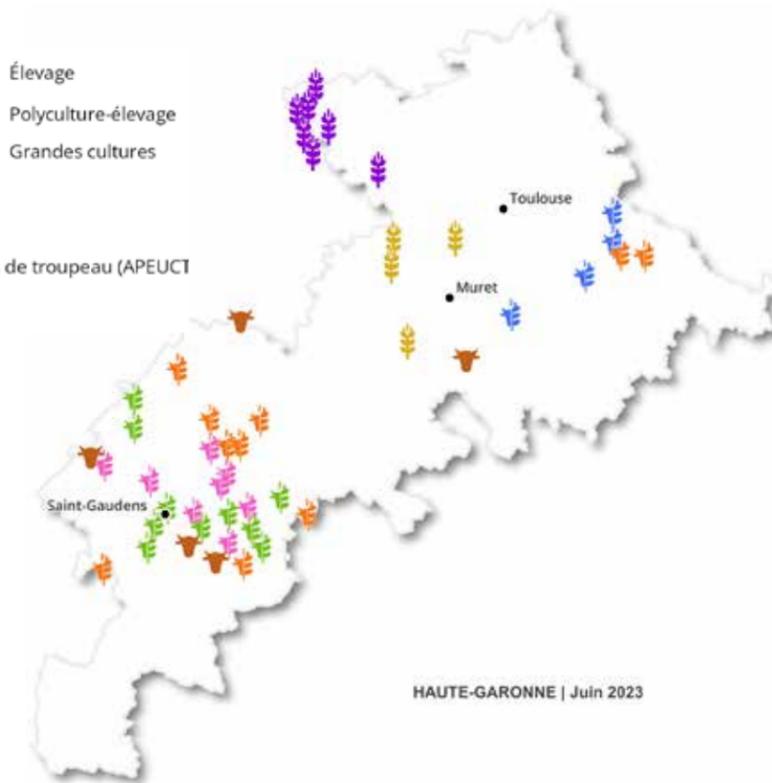
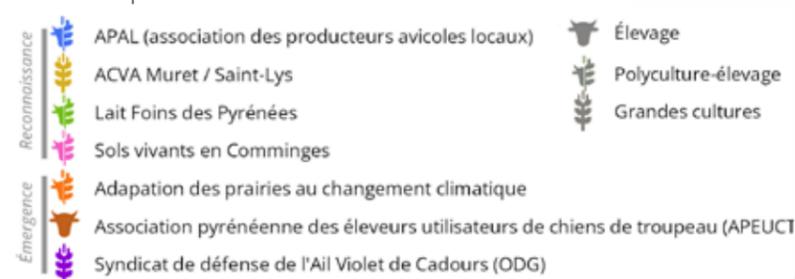
Quel est l'objectif de votre GIEE ?

L'objectif est de mettre en place des prairies qui soient résilientes au changement climatique, mais aussi apprendre à mieux gérer les prairies permanentes. On va travailler avec Vladimir Goutiers, Ingénieur d'études INRAE en Agronomie systémique – Ecophysiologie, qui travaille sur les prairies à Flore variée depuis 10 ans.

Concrètement, comment va s'organiser ce

Carte des GIEE actifs accompagnés par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Structures porteuses des GIEE



HAUTE-GARONNE | Juin 2023

travail collectif ?

Nous avons commencé avec une première réunion pour identifier le niveau de connaissance des fourragères, et les besoins des agriculteurs. Une première formation sur la connaissance des fourragères, animée par l'INRAE, aura lieu à l'automne à Saint-Gaudens. Ensuite, nous mettrons en place plusieurs prairies multi-espèces grâce au programme Capflor pour que les éleveurs puissent comprendre, gérer et identifier une prairie d'été, une prairie de fauche et une prairie de pâturage. Nous testerons leur résilience face aux fortes pluies, aux sécheresses estivales et les éleveurs apprendront à les gérer afin qu'elles soient durables.

Qu'est-ce qui motive les agriculteurs à entrer dans un collectif en lien avec l'agro-écologie ?

C'est la sécheresse de l'an dernier, le manque de qualité des fourrages et la hausse des prix des intrants qui les ont motivés. L'objectif est de travailler sur la résilience des prairies face au contexte climatique et économique, tout en permettant aux exploitations d'aller vers plus d'autonomie protéique et fourragère.

Quels sont les bénéfices de ces groupes de travail collectif ?

Le groupe permet d'échanger entre pairs et de bénéficier des retours d'expérience et des conseils de chacun. Un groupe WhatsApp est créé, sur lequel ils peuvent se poser des questions et partager des informations.

Le GIEE est ouvert à tous les agriculteurs intéressés par la thématique. Ils peuvent prendre contact avec nous à tout moment pour être intégrés au groupe, aux prochaines réunions et au WhatsApp.

GIEE pour l'utilisation des chiens de troupeau de conduite et de protection

Animé par **Célia ABADIE**, conseillère agricole et pastoralisme. Contact tél : 06 79 55 71 32, celia.abadie@haute-garonne.chambagri.fr



Comment est venue l'idée de créer ce GIEE ?

L'association pyrénéenne des éleveurs utilisateurs de chiens de troupeau (APEUCT) a été créée fin 2019 par des éleveurs Haut-Garonnais qui participaient aux formations de chiens de troupeau proposées par la Chambre. Ils étaient motivés pour créer un collectif pour promouvoir cette pratique et fédérer les agriculteurs. L'idée du GIEE est de favoriser le partage d'expérience pour faire monter en compétence le collectif.

Quel est l'objectif de votre GIEE ?

L'objectif premier est de promouvoir l'utilisation des chiens de troupeau de conduite et de protection, mais aussi d'améliorer les connaissances sur le comportement d'un troupeau. Intégrer le

chien permettra à terme d'avoir un troupeau plus serein et en confiance par rapport à l'homme. Aussi, le chien est complémentaire au développement de nouvelles techniques de pâturage, comme le pâturage tournant dynamique.

Qu'est-ce qui motive les agriculteurs à entrer dans un collectif en lien avec l'agroécologie ?

Intégrer un collectif permet aux agriculteurs de se rencontrer et de partager leur expérience pour monter en compétence. Au-delà des formations, ils se retrouvent les uns chez les autres pour s'entraider. Intégrer un GIEE permet d'avoir un animateur qui fédère le collectif et fait du lien, et de bénéficier d'une aide financière pour certains investissements.

Concrètement, comment va s'organiser ce travail collectif ?

On prévoit de faire des visites d'exploitations qui ont mis en place des techniques de pâturage tournant dynamique. Le groupe participera aussi à des formations sur le comportement des animaux et sur les techniques de contention et de manipulation. Le GIEE sera aussi présent sur les manifestations agricoles pour faire la promotion du chien.

Quels sont les bénéfices de ces groupes de travail collectif ?

Le fait que les agriculteurs se connaissent et discutent autour d'une thématique bien identifiée permet de créer du lien et de monter en compétence. On espère aussi pouvoir identifier un panel de chiens avec de bonnes prédispositions et une facilité au dressage, afin de pouvoir répondre à un besoin conséquent du terrain.

Un message à faire passer ?

Les agriculteurs membres du GIEE sont principalement sur le piémont, mais ça serait très intéressant d'ouvrir le groupe à d'autres agriculteurs utilisant des chiens, d'autant plus que nous sommes passés en cercle 3 Loup sur tout le département, ce qui donne accès à certaines aides pour les chiens de protection. J'espère que ce GIEE permettra de mobiliser des exploitations extérieures à l'association.

Agenda



DU 18 AU 20 OÛT 2023 :
SAVEURS ET SENTEURS
FRONTON
Fête des vignerons de Fronton.
26 domaines seront présents.



26 ET 27 AOÛT 2023 :
FETE DE L'AIL VIOLET DE
CADOURS
Animations et expositions autour de
l'ail tout le week-end.



SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023 :
FOIRE DE LUCHON
Animations et expositions toute la
journée.
Ventes d'animaux (agnelles,
broutards, brebis, génisses...)
Marché de producteurs, bandes le
soir.



DU 15 AU 17 SEPTEMBRE 2023
JOURNÉES DU VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE
Concours de différentes races
bovines. Exposition inter-profession
(équins, ovins, caprins). Animations
autour du lait.



JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023
15ÈME ÉDITION CONCOURS
DE BOVINS DE BOUCHERIE DU
COMMINGES
Contact : Célia ABADIE : 06 79 55 71 32

Consultez notre site internet :
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr, vous y trouverez
des documents, les actualités de
la Chambre d'agriculture et des
élus, les formations...
La Chambre d'agriculture
publie hebdomadairement une
newsletter, pour vous inscrire,
complétez le formulaire en ligne
sur notre site (bouton newsletter
sur la page d'accueil).
Et on se retrouve sur Facebook
pour les moments forts...

LE ZOOM DU MOIS

Fermes en fête : retour sur
une édition réussie

L'édition 2023 des fermes en fête a été réussie avec le beau temps au rendez-vous. Nous remercions tous les agriculteurs et agricultrices qui ont participé à ces portes ouvertes les 3 et 4 juin pour montrer leur savoir-faire !

Les agriculteurs se sont fortement mobilisés pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions avec des dégustations, visites guidées, balades en calèche avec des ânes pour les enfants, repas fermiers...

Notons une belle mobilisation des agriculteurs du Comminges (10 fermes sur 27) qui se sont vivement investis pour préparer en collectif des animations ludiques et pédagogiques et ont oeuvré pour la promotion de leur territoire. Dans le Lauragais, la Ferme de Cabriole a par exemple accueilli 890 visiteurs sur les 2 jours !

Enfin, merci aux élus de s'être mobilisés en se rendant sur les fermes participantes.



Visite à la Ferme des Bessous avec : Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture 31, Stéphane Cazenave, Ferme des Bessous, Bernard Bagneris, vice-président du Conseil Départemental, et Nicolas Ates, secrétaire de la Chambre d'agriculture 31.



Spiribulle



Terradoc



Rejoignez-nous !

Bienvenue à la ferme est le 1^{er} réseau agricole en France de vente directe et d'accueil à la ferme. Il accompagne 10 000 agriculteurs et propose une multitude d'activités (vente à la ferme, marchés de producteurs, drive fermier, magasins, hébergements à la ferme, restauration, fermes pédagogiques, etc.).

Pour en savoir plus, contactez Marianne Berges - tel : 06 85 07 40 17
www.bienvenue-a-la-ferme.com/haute-garonne

Conseil Stratégique phyto - CSP :
Interview croisée de nos conseillers

Lucas Verge et Eulalie Vial de Parseval ont rejoint l'équipe de conseillers de la Chambre d'agriculture pour accompagner les agriculteurs sur le Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP). En effet, la réglementation prévoit que les agriculteurs devront réaliser un CSP avant fin 2023 pour toute exploitation utilisant des produits phytosanitaires (hors 100% bio et HVE). Nous les avons interviewés pour avoir leurs retours sur ces accompagnements.

Quels sont les avantages à réaliser un CSP en groupe, en individuel ?

EVP : En individuel le gros avantage, est l'allègement administratif. Les agriculteurs n'ont pas besoin de toucher à un ordinateur pendant tout le conseil. Le conseiller vient au sein de l'exploitation et s'occupe de remplir le fichier CSP de l'agriculteur grâce aux réponses de celui-ci. Le CSP en individuel est utile lorsque l'agriculteur n'est pas à l'aise avec l'informatique, ou lorsqu'il a moins de temps à consacrer à ce conseil.

LV : En collectif, l'intérêt est autre car il y a des échanges avec d'autres agriculteurs. Durant la session les agriculteurs remplissent eux même le fichier Excel avec le

conseiller qui les accompagne et répond aux questions. L'avantage ici, est qu'il y a une partie où chacun des agriculteurs exprime une problématique sur différents thèmes et on essaye en groupe d'y répondre en se basant sur les connaissances de chacun. Tout le monde peut y trouver son compte !

Quelles sont les questions/réflexions qui remontent de la part des agriculteurs ?

EVP : Beaucoup d'agriculteurs nous posent des questions sur le calcul des IFT (Indicateur de Fréquence de Traitement) car c'est un outil qui n'est pas souvent calculé par les agriculteurs eux-mêmes. En effet, une partie d'entre eux utilisent un logiciel qui le fait directement mais le calcul n'est pas compliqué avec quelques explications ! Une autre question concerne les produits phytosanitaires CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) car il est compliqué pour eux de trouver lesquels le sont et lesquels ne le sont pas. Cependant avec le logiciel MesParcelles nous pouvons le voir rapidement.

LV : Le point qui remonte souvent est le prix du CSP. Nous faisons en sorte que ce qui est obligatoire, soit le point de départ de conseils qui permettront d'améliorer les performances agro-environnementales des exploitations.

Quel bilan faites-vous à mi-année de vos accompagnements CSP ?

EVP : Depuis mon arrivée il y a 3 mois à la Chambre, j'ai déjà pu accompagner de nombreux agriculteurs lors de la réalisation de leur CSP que ce soit en collectif ou en individuel. Toutes ces rencontres ont été très enrichissantes et m'ont permis de découvrir davantage les différentes agricultures de la région et les problématiques qui en découlent. Il est toujours très intéressant d'échanger avec les agriculteurs sur leurs pratiques et de comprendre leur point de vue.

LV : C'est tout récent pour moi car je n'ai commencé que depuis deux mois mais c'est formateur. On doit s'adapter aux groupes et rester à l'écoute ! C'est très plaisant de pouvoir rencontrer beaucoup d'agriculteurs et on apprend beaucoup à leur contact.

Pour réaliser un Conseil Stratégique Phyto, inscrivez-vous sur notre site : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

Ou contactez nos conseillers :

- Eulalie VIAL DE PARSEVAL : 06 79 06 06 16 - eulalie.vialdeparseval@haute-garonne.chambagri.fr
- Lucas VERGÉ : 06 74 77 01 58 - lucas.verge@haute-garonne.chambagri.fr

Nombre de places limités !

Les nouveaux dispositifs d'aides de la Région Occitanie

La Région Occitanie ouvrira prochainement pour la période 2023-2027 de nouveaux dispositifs d'aides des exploitations agricoles pour répondre aux enjeux de compétitivité, de transition agroécologique et d'adaptation au changement climatique.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un de ces dispositifs, découvrez les ici :

LE DISPOSITIF UNIQUE (DU)

Il remplace les aides précédentes type (411, 413....) [Ouverture du dispositif du 14 juin 2023 au 30 novembre 2023]

Pour qui ?

- Agriculteurs à titre principal ou secondaire en individuel ou en société
- Personne en parcours d'installation
- Sociétés coopératives
- Cuma

Taux d'aides et dépenses

- **Pour les agriculteurs : base 25% (10% majoration si JA ou NA et/ou bio, label qualité, en zone de montagne ; dans la limite d'un taux de 50%**
- **Taux d'aide CUMA 40%**
- Plancher de dépenses éligibles : 20000€ et un plafond qui diffère selon les porteurs de projet

Pour quelles exploitations ?

- **Productions animales** : bâtiments et logement des animaux et équipements, fabrication d'aliments, séchage en grange, stockage paille et fourrage, bien-être animal, équipements sanitaires et de biosécurité

- **Production végétales** : serres et équipements, protection contre les bio-agresseurs, protections contre les aléas climatiques et équipements spécifiques des pépinières

- **Gestion de l'eau** (pour ces investissements uniquement, le taux de subvention peut être de 40 à 80%) : réduction de la pollution des eaux, points d'abreuvement, gestion des effluents, lutte contre l'érosion, protection des sols

- **Transformation, commercialisation** : construction, modernisation ou aménagement des bâtiments de stockage et de conditionnement, matériels de vente

- **Agritourisme** : infrastructures pour l'accueil sur l'exploitation

Comment faire sa demande ?

Les dossiers seront à déposer sur Europac jusqu'au 30 novembre 2023: www.europe-en-occitanie.eu/Euro-pac
Grille de sélection : des points seront affectés à chaque dossier en fonction de critères spécifiques et seront classés par ordre de priorité à la clôture du dispositif.

LE PASS EXPLOITATION PETITS INVESTISSEMENTS

Pour qui ?

Idem dispositif unique sauf pour les CUMA qui ne sont pas éligibles.

Taux d'aides et dépenses :

20% et un bonus de 10 % pour les JA ou Nouvel installé. .
Plancher de dépense 5000€ et montant des devis inférieurs à 20 000€.

Pour quels profils d'exploitation ?

Aménagements intérieurs de bâtiment d'élevage, matériels et équipements pour les productions animales :

- Logement - alimentation - contention des animaux
- Équipements liés au bien-être animal et équipements sanitaires et de biosécurité des élevages
- Équipements de production des filières végétales
- Investissements liés aux activités de transformation et commercialisation à la ferme et aux activités agritouristiques
- Investissements permettant la protection des ressources naturelles (agroéquipements)
- Équipements permettant l'amélioration de la performance énergétique
- Investissements liés à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie au travail

Comment faire sa demande ?

Les dossiers seront à déposer sur « mes aides en ligne » **jusqu'au 31/12/2023.**

Les demandes seront traitées par ordre de dépôt du dossier complet.

Pour cette nouvelle programmation 2023/2027 les agriculteurs ne pourront déposer que 1 dossier dispositif unique et 1 Pass petits investissements ou 2 pass petits investissements sauf s'ils sont détenteurs d'un CAD validé auquel cas ils pourront en déposer 3.

LA MAEC - MESURE AGROENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE- TRANSITION DES PRATIQUES : AUTONOMIE PROTÉIQUE EN ÉLEVAGE

Pour qui ?

Aide forfaitaire de 18 000 euros sur 5 ans pour les éleveurs ruminants.

Comment ?

Objectif de résultats de respecter au moins 2 des 4 blocs en 5 ème année :

- Accroissement des surfaces d'intérêt protéique
 - Amélioration des pratiques d'élevage
 - Accroissement de la production fermière de concentrés
 - Réduction de la dépendance aux protéines importées
- Aide non cumulable avec une autre MAEC, la CAB ou la MAB.
Demande de l'aide courant automne

Participez au WEBINAIRE de présentation des aides de la Région

Rendez-vous le vendredi 21 juillet de 11h à 12h. Inscrivez-vous sur le site de la Chambre : www.haute-garonne.chambre-agriculture.fr
Ou contactez votre conseiller agricole.

Répondre à l'obligation de formation au bien-être animal pour les élevages de volailles

L'arrêté du 16 décembre 2021 introduit la désignation d'une personne référente du bien-être animal dans tous les élevages, chargée de sensibiliser les personnes y exerçant leur activité.

Depuis le 30 juin 2023, spécifiquement pour les élevages de porcs et volailles, la personne référente doit avoir suivi un parcours de formation labellisé « bien-être animal » soit :

- Un module distanciel commun d'une durée de 2h
- Au moins une formation de 7h labellisée « bien-être animal »

Certains diplômes et certaines formations permettent de valider tout ou partie de ce parcours, qui sera dans tous les cas à renouveler tous les 7 ans.

Pour vous permettre de répondre à ces obligations, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne proposera à partir du moins de septembre des formations de 7h labellisées « bien-être animal » destinées à tous les éleveur.ses de volailles du département (formations finançables par Vivéa et Ocapiat).

Un mail d'inscription sera envoyé dans l'été avec plusieurs dates proposées, en attendant commencez à suivre le module en distanciel qui peut être réalisé en plusieurs fois.

Retrouvez-le sur : www.formation-referent-bien-etre-animal.fr (module financé par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et VIVEA).

Pour plus d'informations :

Aurélien Moreira, référente filières avicole et équine

Tél : 06 83 11 76 36 - aurelien.moreira@haute-garonne.chambagri.fr



Communes recherchent producteurs locaux pour marchés de plein vent

Plusieurs communes de Haute-Garonne recherchent des producteurs locaux sur leurs marchés de plein vent.

Des places sont disponibles, contactez les mairies :

VILLENEUVE TOLOSANE : samedi matin

Contact : spetit@villeneuve-tolosan.fr
llombardo@villeneuve-tolosane.fr

PECHBONNIEU : dimanche matin

Contact : elus.evenementiel@ville-pechbonnieu.fr

BALMA (écoquartier Vidailhan) : dimanche matin

(nouveau marché de producteurs)
Contact : 05 61 24 92 92



Formations

> ATELIERS NUMERIQUES

Vous souhaitez devenir autonome sur les outils numériques ?

Un conseiller numérique est à votre service pour vous accompagner gratuitement à l'usage du numérique au quotidien.

Les +

- tous les thèmes liés au numérique sont proposés, avec la possibilité d'adapter le niveau en fonction des besoins,
- ateliers de formation en collectif ou en individuel selon les besoins et disponibilités,
- accompagnement individuel sur des demandes spécifiques (par exemple : une aide pour effectuer une démarche en ligne),
- gratuité du service et disponibilité du conseiller numérique.

Contact :

Alexis Nicol: 06 73 68 36 41
En ateliers permanents.

Administration générale, formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou
formation@haute-garonne.chambagri.fr

Conditions générales de vente sur simple demande.

BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :

Tél : 05 61 10 42 60
Sur rendez-vous

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :

Tél : 06 45 34 10 50
Sur rendez-vous

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :

Tous les jours de 9h à 12h
Tel : 05 61 40 43 00

Le Contrat Agriculture Durable vous permettra d'accéder plus facilement à certaines aides.

Les agriculteurs détenteurs du CAD (contrat d'agriculture durable) bénéficieront d'un nombre de point supérieur et d'un dossier de plus déposé sur la période 2023/2027.

Le CAD a pour objectif d'accompagner les agriculteurs vers la transition agroécologique grâce à un diagnostic stratégique globale et transversale de leur exploitation permettant d'être plus robuste face aux enjeux de demain. La Chambre d'agriculture assure l'accompagnement des exploitations sur une durée totale de 4 jours sur 5 ans

Répertoire départ installation (RDI)

Si vous cherchez un repreneur ou un associé pour votre exploitation, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consultez le site Internet : www.repertoireinstallation.com

> OFFRES D'EXPLOITATION

• Dans le Lauragais, exploitation à vendre pour une ou plusieurs installations de maraîchers souhaitant développer une agriculture nourricière Bio. Foncier irrigué + serres tunnels + matériel en vente, avec un minimum d'achat d'1ha. Outil de travail et sol adaptés à la culture maraîchère. Capacités d'entraide et de mutualisation. Stage de parrainage CEFI possible. Ref : 31-23-001

• Secteur toulousain, recherche repreneur pour une exploitation en centre-équestre et écuries de propriétaires « clé en main » : 10 poney et chevaux de loisirs, 3 bâtiments de 200 m2 (boxes, selleries équipées, stockage, douche équidés et club house), une carrière équipée et éclairée, un terrain de cross de 1 ha + tout le matériel d'entretien.

Recherche d'un porteur de projet motivé, ayant le monitorat pour reprise de la clientèle existante. Prix tout inclus: 260 000 € - Ref : 31-23-003

> CANDIDATS EN RECHERCHE

• 34 ans, formation ingénieur agronome, projet de création d'une pépinière en production d'arbres champêtres et fruitiers. Recherche de 2-3 ha à l'achat ou location autour de Toulouse (Volvestre, Vallées, Lauragais, Nord Toulousain). Ref : 31-23-004

• 42 ans, ingénieur agronome spécialisé machinisme, projet de reprise d'une exploitation ou d'association, grandes cultures, recherche de terres et bâtiments en location ou achat, dans le Comminges. Ref : 31-23-005

• 18 ans, Bac Pro CGEA, projet de création d'une exploitation en grandes cultures et maraîchage plein champs sur 110 ha de terres à l'achat, secteur Nord Toulousain autour de Grenade. Ref : 31-23-008

« La compensation agricole collective », des aides pour financer des projets agricoles collectifs

La « Compensation Agricole Collective », un dispositif créé par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) de 2014, prévoit que les aménageurs publics ou privés, qui consomment des surfaces agricoles doivent concevoir leur projet en appliquant le principe « Eviter – Réduire – Compenser », dans la conception et la réalisation des projets.

L'OBJECTIF DE LA LOI EST DOUBLE :

- Eviter le gaspillage du foncier agricole
- Réparer le préjudice causé à l'économie agricole par la perte de surfaces de production agricole, en obligeant à maintenir ou rétablir cette valeur économique par des mesures de compensation collectives.

Le maître d'ouvrage du projet doit réaliser une étude préalable agricole, qui comprend :

- Une description du projet et la délimitation du territoire concerné.
- Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné.
- L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire concerné.
- Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet.
- Le cas échéant, les mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

Le Préfet, après consultation de la CDPENAF*, émet un avis sur l'étude préalable agricole : impact sur l'économie agricole, montant et mesures de compensations proposés.

En Haute-Garonne, les montants de compensation sont consignés à la Caisse des Dépôts et Consignation et les porteurs de projets peuvent se porter candidats pour solliciter des aides pour le financement de leur projet. La CDOA valide les projets et le montant des aides allouées.

Les mesures de compensations collectives doivent répondre aux besoins des agriculteurs et/ou des filières du territoire. Il peut s'agir : d'outils ou équipements collectifs (atelier de transformation, abattoir, chambre froide, ...), de magasins de producteurs, d'unité de méthanisation collective, de travaux sur un réseau collectif d'irrigation, (...).

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, s'est impliquée dès la mise en place du dispositif pour sensibiliser les maîtres d'ouvrages, proposer son expertise et son expérience dans l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs, et a déjà réalisé plusieurs études préalables agricoles sur le département. Elle participe également à l'analyse des projets et l'attribution des fonds de compensation collective, dans le cadre de conventions de partenariat avec le maître d'ouvrage et l'Etat.



L'accompagnement du SICOVAL
La Chambre d'agriculture a réalisé par exemple l'étude préalable agricole liée au projet de ZAC d'activités du Rivel pour le SICOVAL.

A la suite de cette étude, une convention cadre de partenariat a notamment été signée en 2022 entre le Sicoval, l'Etat et la Chambre d'agriculture 31, pour assurer la gouvernance des fonds consignés par le Sicoval.

Les porteurs de projets peuvent candidater à ce fonds sur le site internet du SICOVAL : www.sicoval.fr

*CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers.

Les différents modes d'échanges de parcelles hors procédure d'aménagement foncier général.

Il existe plusieurs formes d'échanges à l'amiable, sans parler du remembrement lancé par la mairie sous contrôle du conseil départemental.

ÉCHANGES DE PROPRIÉTÉ : LA PARCELLE CHANGE DE PROPRIÉTAIRE ET DE LOCATAIRE.

On est dans l'hypothèse d'un échange entre propriétaires. Les fermiers peuvent en être à l'origine et en avoir parlé à leur propriétaire, mais ce ne sont que ces derniers qui le réalisent.

De nouveaux actes notariés doivent être élaborés. **En effet, cela va entraîner un changement de propriété.** En cas de différence de valeur entre les surfaces échangées, une soulte compensatoire est possible. Dans cette hypothèse, les fermiers ont droit au maintien du bail rural sur les nouvelles parcelles des propriétaires.

ÉCHANGES DE FERMIS : LA PARCELLE NE CHANGE PAS DE PROPRIÉTAIRE MAIS DE LOCATAIRE

On est ici dans la situation où les deux fermiers refont leurs baux ruraux avec l'accord des propriétaires et prennent les parcelles auparavant louées par l'exploitant avec qui l'échange est fait, tout en laissant celles qu'ils avaient. Les anciens baux s'arrêtent au profit des nouveaux baux alors réalisés. Ne pas oublier de demander une autorisation d'exploiter et gare à la concurrence...

ÉCHANGES EN JOUISSANCE : LA PARCELLE CHANGE DE LOCATAIRE, MAIS UNIQUEMENT DANS L'USAGE

Nous sommes ici dans l'hypothèse la plus courante car la plus simple à mettre en œuvre. Il est souvent intéressant pour le fermier d'échanger une parcelle contre une autre afin de regrouper son parcellaire à défaut d'un aménagement foncier. Pour autant, il y a un formalisme à mettre en place. Et sans ce formalisme, il y a de très grosses incertitudes qui pèsent sur tout le monde, exploitants comme propriétaires...

C'est la raison pour laquelle l'article L.411-39 du Code rural prévoit que le fermier pourra procéder à des échanges « pour assurer une meilleure exploitation du fonds ». Ainsi, il pourra éviter de se retrouver enclavé dans l'exploitation d'un autre. Cet échange pourra porter sur toute ou partie du bien loué.

Le fermier a l'obligation de notifier, préalablement, le projet d'échange au propriétaire. La notification est faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le propriétaire, officiellement averti, a 2 mois pour s'y opposer en saisissant

le tribunal paritaire des baux ruraux, sinon, il est réputé avoir accepté l'échange.

Le non-respect par le fermier de la procédure de notification préalable au bailleur pourra entraîner la résiliation du bail ou le refus de son renouvellement, si le manquement du preneur est de nature à porter préjudice au bailleur (Article L411-31, II, 3° du Code rural).

Une convention d'échanges entre locataires est alors élaborée sous réserve de l'accord du propriétaire. Il est important de se rapprocher alors d'un juriste, avocat ou notaire pour matérialiser l'échange.

Le fermier titulaire du bail reste responsable du bon usage de la parcelle envers son bailleur (ce qui le rend responsable vis-à-vis du bailleur des défauts d'entretien de l'autre fermier) ainsi que du paiement du fermage. Toutefois, l'échange n'est plus valable à la fin du bail du preneur. Il tombera aussi automatiquement lorsque l'un des deux fermiers échangeurs cessera son activité.

Quel que soit le mode d'échange choisi, l'échange se fait toujours à l'amiable et avec l'accord du propriétaire. **Et il est fondamental de le matérialiser par écrit** en respectant les procédures décrites.

La seule différence est la formalité qui incombe au propriétaire : acte notarié si échange en propriété, acte sous seing privé de conclusion d'un nouveau bail en cas d'échange de fermiers, réception de l'avis d'échange en jouissance et opposition possible dans le 3e cas.

Ces questions sur le statut du fermage vous intéressent ? La Chambre d'agriculture propose une formation sur le statut du fermage en fin d'année. N'hésitez pas à prendre contact avec **Loïc LEROUX**, juriste, pour en discuter et vous inscrire ou matérialiser votre intérêt.

Loïc LEROUX, juriste : 05 61 10 42 56
loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr
Permanence téléphonique mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Mouvement d'équipe

Florence GUILLERAULT, technicienne élevage bovin viande, a rejoint l'équipe de la Chambre d'agriculture depuis le 4 juillet. Elle est basée à l'agence de Saint Gaudens.





Sébastien Vincini
Président
du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

La promotion et la défense des filières agricoles de qualité demeurent une des priorités des politiques portées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Ces dernières années nous avons traversé différentes crises qui ont confirmé le souhait des Haut-Garonnais-s-e-s de consommer différemment et de trouver dans leurs assiettes des aliments sains issus d'une agriculture locale.

Le Département a mis en place de nombreux dispositifs d'aides et de soutien aux agriculteurs haut-garonnais afin de promouvoir une production de qualité, respectueuse du bien-être et de l'environnement. La fête de l'ail violet à Cadours, l'opération « Connectez-vous local », le festival gastronomique et culturel Saveurs et senteurs à Fronton, les Journées Agricoles du Volvestre qui sont des manifestations soutenues techniquement ou financièrement par le Département, illustrent cet engagement permettant aux consommateurs et producteurs de se rencontrer et d'échanger directement autour de valeurs communes.

À travers ces actions, les agriculteurs haut-garonnais mettent en avant la qualité et la diversité de leur travail, de leurs productions, tout en adaptant leurs pratiques agricoles à la nouvelle donne climatique.

L'AGENDA DE L'ÉTÉ

Juin

Portes ouvertes du réseau Bienvenue à la ferme

Les 3 et 4 juin derniers se sont déroulées les rencontres De ferme en fêtes organisées par le réseau Bienvenue à la ferme sur la Haute-Garonne. En tant que partenaire, le Conseil départemental a participé à ces journées pour mettre en avant l'annuaire DirectFermiers31 et échanger avec les producteurs. Les conseillers départementaux Bernard Bagnérès et Roselyne Artigues se sont également rendus sur 3 de ces fermes : Le Rucher Sainte-Marie à Génos, Le GAEC les Bessous à Cassagne et la ferme ô pâtes à Sepx où une animation DirectFermiers31 a été organisée pour les visiteurs.

Pour plus de renseignements sur DirectFermiers31, contactez Mathilde LOSEGO 07 85 61 06 31

Connectez-vous local

Depuis 2017, le Conseil départemental organise 3 manifestations par an pour promouvoir Agrilocal31 (Au pré de la ferme en mars, Connectez-vous local en juin et Au pré de l'assiette en octobre) afin de valoriser l'introduction de produits locaux dans les services de restauration collective et de mettre en avant l'engagement du Conseil départemental dans l'accès à une alimentation de qualité et de proximité accessible à tous.

L'animation Connectez-vous local a eu lieu cette année du 05 au 09 juin avec comme objectif de soutenir plus particulièrement la production agricole biologique locale.

Pour cette animation, il a été proposé aux établissements volontaires 1 repas 100% BIO et local durant la semaine ou 1 produit 100% BIO et local par jour réparti sur la semaine avec des produits commandés uniquement via la plateforme Agrilocal31.

Les élèves de 19 collèges et de 26 écoles se sont ainsi régalez de bons produits locaux de saison lors de cet évènement.

Pour plus de renseignements sur Agrilocal 31 : Eloïse GANDINI MILETTO 06 45 36 80 92



Août

Saveurs et senteurs du Frontonnais

Du 18 au 20 août 2023 aura lieu la 34^e édition de la fête des vigneron de Fronton. 26 domaines seront présents pour vous faire déguster leurs produits mais également ceux d'autres Signes Officiels de Qualité comme le Porc Noir de Bigorre et l'Ail Violet de Cadours.

Tout le programme des animations est à retrouver sur : fronton-saveurs-senteurs.fr

Fête de l'Ail Violet de Cadours

Pour sa 45^e édition, cette fête se déroulera les 26 et 27 Août. Profitez-en pour venir acheter votre belle tresse d'ail AOP qui est, rappelons-le un produit de saison !

Pour plus de renseignements : ail-violet-cadours.fr



Septembre

Foire de Luchon

Le Conseil départemental sera présent le 9 septembre prochain pour valoriser les produits de qualité issus de l'agriculture de montagne et les démarches en faveur de la biodiversité menées par notre institution.

Journées Agricoles du Volvestre

La précédente édition de cet évènement triennal n'avait malheureusement pas pu avoir lieu en 2021 à cause de la pandémie de COVID.

Cette manifestation revient donc avec force et se déroulera du 15 au 17 septembre, à Montesquieu-Volvestre.

Au programme : Concours des différentes races bovines, présentation des races ovines, démonstrations de chiens de troupeaux, défilé équin....

Pour plus de renseignements concours-agricoles-montesquieu.com/journees-agricoles

Fête de la montagne

Elle aura lieu cette année le 23 septembre à la Moraine de Garin, l'occasion pour le Conseil départemental d'y valoriser les agriculteurs et le territoire au travers de l'agritourisme, du pastoralisme et de la gastronomie locale...



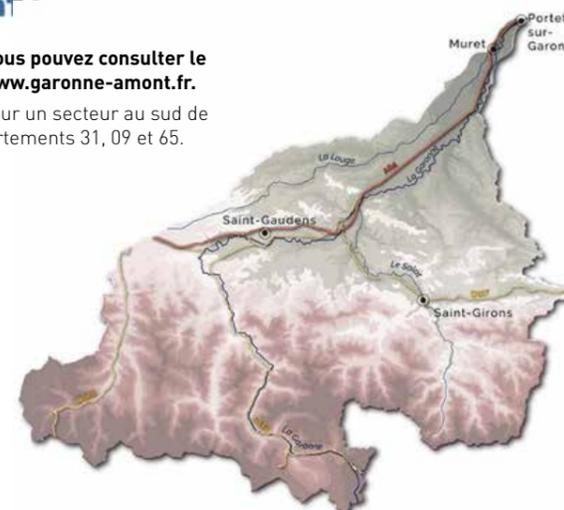
LANCEMENT DES DIAGNOSTICS AGRO-ÉCOLOGIQUES POUR UNE IRRIGATION DE RÉSILIENCE

La Chambre d'agriculture et le Conseil départemental de la Haute-Garonne lancent la campagne de diagnostics à destination des agriculteurs irrigants sur le périmètre Garonne Amont. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet de territoire Garon'Amont qui prévoit l'accompagnement de près de la moitié des agriculteurs irrigants du périmètre via la mise en place d'une action de diagnostic et de conseil individuel sur trois ans. Elle bénéficie également du soutien financier de l'Agence de l'eau.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet dédié : www.garonne-amont.fr.

Le périmètre se situe sur un secteur au sud de Toulouse, sur les départements 31, 09 et 65.



Les diagnostics sont bâtis sur une approche agro-écologique globale et systémique de l'exploitation. Ils visent à accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques qui renforcent la capacité de rétention en eau des sols et des modalités d'irrigation plus économes en eau, tout en sécurisant le revenu de l'exploitation pour favoriser sa résilience face au changement climatique.

Ces diagnostics ont été testés auprès de cinq agriculteurs irrigants du périmètre Garonne Amont et sont maintenant déployés à grande échelle. **L'objectif pour l'année 2023 est de mener ces diagnostics auprès d'une centaine d'agriculteurs volontaires. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec un des conseillers spécialisés.**



En pratique, le diagnostic se déroule en trois temps :

- **Un entretien** d'environ 2 heures avec l'agriculteur sur les aspects liés à la gestion de l'eau, des sols, des cultures, ainsi que les aspects économiques et sociaux.
- **Un échange** avec l'agriculteur lors de la restitution du diagnostic sous la forme d'un rapport papier. Celui-ci contient la présentation des résultats, une analyse des pratiques actuelles et des propositions d'accompagnement, qui servent de base à l'élaboration d'un plan d'actions partagé avec l'agriculteur.
- **Un suivi annuel** du plan d'actions pendant 3 ans pour accompagner l'agriculteur dans la mise en œuvre des actions qu'il souhaite réaliser.

Les données récoltées permettront également d'alimenter l'Observatoire territorial des économies d'eau agricoles à l'échelle du périmètre Garonne Amont.

Dès à présent, contactez le conseiller de votre choix pour prendre rendez-vous :

- Guilhem POUXVIEL, conseiller spécialisé en gestion de l'eau et de l'environnement, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Tél : 06 73 28 32 68 - guilhem.pouxviel@haute-garonne.chambagri.fr

- Alice BERTHET, conseillère eau et sol, Conseil départemental de la Haute-Garonne

Tél : 06 70 20 53 06 - alice.berthet@cd31.fr



Création CD31/23/06/15794 - Crédits photos : © CD31 Aurélien Ferreira

PORTRAIT

CHEZ AUDE ET SIMON HENAUT, UNE FERME LAITIÈRE DANS LES PETITES PYRÉNÉES

Aude et Simon Henault se sont installés en 2020 à Bouzin à côté d'Aurignac, sur une ancienne exploitation laitière, avec le souhait de travailler ensemble sur l'élevage et la transformation.

Aude et Simon élèvent un petit troupeau d'une dizaine de vaches normandes qui mangent essentiellement de l'herbe pâturée, du foin de prairies naturelles et luzerne, des céréales, le tout en agriculture biologique. Ils élèvent aussi des cochons.

Leur projet s'est construit en plusieurs étapes. Simon s'est tout d'abord lancé dans la fabrication de crème-rie et glaces, avant d'être rejoint par Aude sur la partie transformation fromagère.

L'installation à Bouzin

Avant de s'installer à Bouzin, Simon, fils d'éleveur-transformateur, a longtemps travaillé sur l'exploitation familiale. C'en est suivi d'une première expérience individuelle en maraîchage en traction animale puis il a travaillé comme ouvrier agricole en vaches laitières dans le Lot.

Avec son épouse Aude, ils ont ensuite décidé de s'installer à Bouzin, dans les Petites Pyrénées. Ils ont fait appel à la Chambre d'agriculture pour les aider à constituer leur dossier DJA – Dotation Jeunes Agriculteurs.

Simon a démarré son activité de crèmes glacées en se formant auprès d'autres éleveurs glaciers. Avec le lait, il fabrique sa propre crème, beurre, yaourt, mascarpone, autant d'ingrédients qui entrent dans plus de 75 % de la composition de la glace. Une glace fermière issue des produits de la ferme !

Aude l'a rejoint en tant que conjointe collaboratrice peu de temps après, avec la volonté de développer l'activité de transformation laitière. Aude a pour cela suivi une formation d'éleveur- fromager fermier au CFPPA d'Aurillac (15). Elle travaille en lait cru et transforme tous les jours pour conserver la meilleure qualité du lait.

Installés sur une ancienne exploitation laitière, ils ont entrepris beaucoup de travaux dont notamment **la construction du laboratoire de transformation.**



Manuel Chastenet ©

Aude et Simon Henault

La commercialisation en vente directe

Un tiers de la production de lait est utilisé pour la crème-rie et les glaces, le restant a vocation à être utilisé pour les fromages au lait cru. Actuellement, Aude fait de la tomme, le Bri'Occ (fromage type brie affiné sur paillon de seigle), le resquilhou (le petit frère du camembert) et à la saison, de la mozzarella.

Simon a développé ses propres recettes pour la fabrication des glaces avec moins de poudre de lait et de sucre transformé que dans les recettes traditionnelles. Il essaie d'utiliser uniquement des produits et fruits frais.

La commercialisation est répartie avec **70 % de vente directe, 30 % avec des magasins revendeurs.** Trois circuits de livraison sont organisés : Toulouse, Comminges/65 et Ariège. La vente à la ferme (jeudi soir et samedi matin) et marchés hebdomadaires. Pendant l'été, ils participent aussi à des foires et des événements divers (Foire Agricole de l'ACVA d'Aurignac, les pastorales de Luchon, la Foire Agricole de Montesquieu- Volvestre, les pastorales de Guzet et la foire aux fromages de Castillon).

En parallèle, ils ont créé un site de vente en ligne **www.fermedelomiere.fr** ainsi qu'une page facebook pour suivre tous les événements et instagram à titre informatif.

Contacts :

Antoine THERSIQUEL : conseiller installation - Tel : 06.73.86.31.90
antoine.thersiquel@haute-garonne.chambagri.fr

Carole MERIENNE : prairies et pâturages - Tel : 06 47 44 07 65
carole.merienne@haute-garonne.chambagri.fr

Christophe GAILLARD : suivi machine à traire - Tel : 06 78 79 06 49
christophe.gaillard@haute-garonne.chambagri.fr



« Notre objectif est d'avoir du lait et une production laitière de qualité grâce à la gestion des prairies et à la sélection des vaches. »